

ANNONCES LÉGALES ET JUDICIAIRES

En application de la loi n° 55/4 du 4 janvier 1955 concernant les annonces judiciaires et légales, « 7 JOURS » a été désigné pour la diffusion de ces insertions pour tout le département d'Ille-et-Vilaine pour l'année 2023 par arrêté préfectoral en date du 14 décembre 2022 prescrite par le Code civil, le Code de procédure pénale, le Code du commerce et par les lois spéciales pour la publicité et la validité des actes, des procédures ou des contrats. En application de l'arrêté du 27 décembre 2022, modifiant l'arrêté du 21 décembre 2012, du ministère de la culture et de la communication, les annonces judiciaires et légales font l'objet d'une tarification au caractère. Le tarif d'un caractère est de 0,183 euro (HT) pour l'année 2023 en Ille-et-Vilaine. À compter du 1^{er} janvier 2023, selon l'arrêté du 27 décembre 2022, modifiant l'arrêté du 19 décembre 2021 relatif au tarif annuel et aux modalités de publication des annonces judiciaires et légales, tous les « avis de constitution » de sociétés seront soumis au forfait selon leur forme juridique, ainsi que les dissolutions avec liquidation des sociétés civiles et commerciales, les clôtures de liquidation des sociétés civiles et commerciales, les jugements d'ouverture et de clôture des procédures collectives. Le tarif des annonces légales relatives au changement de nom patronymique pour motif légitime tel que régi par l'article 61 du code civil est fixé à 56 euros HT. Les tarifs sont réduits de 50 % pour les annonces faites par les personnes dans le cadre du transfert universel du patrimoine professionnel de l'entrepreneur individuel prévues par les articles L. 526-27 et D. 526-30 du code de commerce. Les annonces relatives aux sociétés et fonds de commerce font l'objet d'une centralisation sur la base de données numérique centrale mentionnée au deuxième alinéa de l'article 1^{er} de la loi du 4 janvier 1955 susvisée et régie par le décret du 28 décembre 2012 susvisé.

ENQUÊTES PUBLIQUES

Liffré-Cormier
COMMUNAUTÉ

ENQUÊTE PUBLIQUE UNIQUE - 2^{ÈME} AVIS

ENQUÊTE PUBLIQUE UNIQUE PORTANT SUR LES PROJETS D'ÉLABORATION DU PLAN DE VALORISATION DE L'ARCHITECTURE ET DU PATRIMOINE (PVAP) DU SITE PATRIMONIAL REMARQUABLE (SPR) ET DE CRÉATION D'UN PÉRIMÈTRE DÉLIMITÉ DES ABORDS (PDA) DES MONUMENTS HISTORIQUES SUR LA COMMUNE DE SAINT-AUBIN-DU-CORMIER

Par arrêté n°2023-072, M. le Président de Liffré-Cormier Communauté a ordonné l'ouverture d'une enquête publique unique, du jeudi 07 décembre 2023 à partir de 14h30 au mardi 09 janvier 2024 jusqu'à 17h30 inclus (soit pendant 34 jours consécutifs) afin de recueillir les observations et propositions du public relatives au projet d'élaboration du Plan de Valorisation de l'Architecture et du Patrimoine (PVAP) du Site Patrimonial Remarquable (SPR), et au projet de création d'un Périmètre Délimité des Abords (PDA) des Monuments Historiques sur la commune de Saint-Aubin-du-Cormier.

Les deux projets font l'objet d'une enquête publique groupée unique, régie par le code de l'environnement.

A cet effet, Madame Marie-Jacqueline MARCHAND a été désignée en qualité de commissaire-enquêtrice. Elle se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations et propositions écrites et orales au Pôle social de Proximité situé 3 rue de la Libération 35140 Saint-Aubin-du-Cormier :

- Le 07 décembre 2023 de 14H30 à 17H30

- Le 20 décembre 2023 de 14H30 à 17H30

- Le 09 janvier 2024 de 14H30 à 17H30

Le dossier soumis à enquête publique comportera les pièces, éléments et une note de présentation de chacun des deux dossiers.

Le dossier d'enquête ainsi qu'un registre d'enquête seront tenus à la disposition du public à l'accueil de la Mairie de Saint-Aubin-du-Cormier (Place de la Mairie, 35140 Saint-Aubin-du-Cormier), aux jours et heures habituels d'ouverture, soit de 9H00 à 12H00 et de 14H30 à 17H30 le lundi, mercredi et vendredi, de 9H00 à 12H le mardi et jeudi et de 9H00 à 11H30 le samedi, pendant toute la durée de l'enquête sauf les jours fériés et jours de fermetures exceptionnelles.

Le dossier d'enquête publique sera également disponible durant l'enquête publique sur le site Internet de Liffré-Cormier Communauté : www.liffré-cormier.fr rubrique « Urbanisme et PLU-H ». Le site internet de la commune de Saint-Aubin-du-Cormier hébergera un lien direct vers la page sus-mentionnée.

Le public pourra consigner ses observations jusqu'au 09 janvier 2024 à 17H30 :

- Sur le registre d'enquête susmentionné ;

- Par courrier électronique à l'adresse : pvap - pda.saintaubinducormier@liffré -

cormier.fr ;

- Par voie postale, à l'adresse suivante : « Madame la commissaire-enquêtrice - Mairie de Saint-Aubin-du-Cormier - Place de la Mairie - 35140 Saint-Aubin-du-Cormier ».

Les observations et propositions du public transmises par voie postale et par voie électronique ainsi que les observations écrites reçues par la commissaire-enquêtrice lors des permanences seront consignées dans le registre d'enquête susmentionné.

A l'issue de l'enquête, le rapport et les conclusions motivées seront tenus à la disposition du public au siège de Liffré-Cormier Communauté, à la Préfecture d'Ille-et-Vilaine ainsi qu'en Mairie de Saint-Aubin-du-Cormier, aux heures habituelles d'ouverture des bureaux au public. Ils seront également consultables sur le site internet de Liffré-Cormier communauté. L'ensemble de ces documents seront consultables pendant une durée d'un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

Enfin, le projet de PVAP, éventuellement modifié pour tenir compte des avis joints au dossier, des observations du public et du rapport de la commissaire-enquêtrice, sera soumis à l'approbation du conseil communautaire de Liffré-Cormier communauté.

Le projet de PDA, sera soumis au conseil communautaire de Liffré-Cormier pour accord en vue de la création par décision de l'autorité administrative conformément aux dispositions de l'article L.621-31 du code du Patrimoine.

Le PVAP et le PDA sont des servitudes d'utilité publique. Ils seront annexés au PLU de Saint-Aubin-du-Cormier conformément à l'article R.153-18 du code de l'urbanisme.

L237J12836

Direction de la Coordination Interministérielle et de l'Appui Territorial
Bureau de l'Environnement
et de l'Utilité Publique

SECOND AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Il est rappelé que, par arrêté préfectoral, est prescrite, à la demande du Syndicat intercommunal des Eaux de la Forêt du Theil, une enquête publique préalable à la déclaration d'utilité publique du projet de révision des périmètres de protection des captages

L'enquête se déroulera jeudi 7 décembre 2023 (9h) au vendredi 22 décembre 2023 (12h).

Le dossier d'enquête publique est consultable gratuitement pendant toute la durée de l'enquête :

- sur le site internet de la préfecture d'Ille-et-Vilaine (www.ille-et-vilaine.gouv.fr) ;

- en mairie de Theil-de-Bretagne (2 Place de l'Eglise - 35240 Theil-de-Bretagne), aux heures suivantes :
lundi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 18h30 ;

du mardi au samedi de 8h30 à 12h30.
- sur un poste informatique, mis à disposition à la préfecture d'Ille-et-Vilaine (81 bd d'Armorique, 35026 Rennes cedex 9) du lundi au vendredi, de 9h00 à 16h00 (sur rendez-vous : pref-enquetes-publiques@ille-et-vilaine.gouv.fr)

Madame Delphine HARDY, urbaniste, désignée pour remplir les fonctions de

PROCEDURE ADAPTEE

Commune de Saint-Just
Construction d'une Halle

PROCÉDURE ADAPTÉE OUVERTE

Date limite de réponse : 3 janvier 2024 à 12 heures

Section 1 : Identification de l'acheteur

Identification de l'acheteur : Mairie de Saint-Just

N° National d'identification : 213 502 859 00019

Ville : Saint-Just Code Postal : 35550

Groupement d'acheteurs : non

Section 2 Communication

Moyen d'accès aux documents de la consultation : lien URL vers le profil d'acheteur : <https://marches.megalix.bretagne.bzh>

Intégralité des documents sur le profil de l'acheteur : oui

Utilisation de moyens de communication non communément disponibles : non

Identification interne de la consultation : HALLE2023

Nom du contact : Daniel MAHÉ

Adresse mail du contact : mairie@saintjust35.fr

N° téléphone du contact : 02.99.72.00.46

Section 3 : Procédure

Type de procédure : procédure adaptée ouverte

Conditions de participation :

Aptitude à exercer l'activité professionnelle, capacité économique et financière, capacités techniques et professionnelles : suivant le règlement de la consultation

Technique d'achat : sans objet

Date et heure limites de réception des plis : 3 janvier 2024 à 12 h

Présentation des offres par catalogue électronique : autorisée

Réduction du nombre de candidats : non

Possibilité d'attribution sans négociation : oui

Section 4 : Identification du marché

Intitulé du marché : Construction de la halle

Code CPV principal : 45112700

Type de marché : travaux

Description succincte du marché : marché de travaux pour la construction d'une halle Place de l'Eglise à Saint-Just (35)

Lieu principal d'exécution du marché : 35

Consultation à tranches : non

Section 5 : Lots

Marché alloti : oui

Description du Lot 2 : Charpente

Description du Lot 3 : Couverture bardage

Description du Lot 4 : Serrurerie Métallerie

Description du Lot 5 : Electricité

Section 6 Informations complémentaires

Date d'envoi du présent avis : 7 décembre 2023

L237J12936

commissaire-enquêteur, recevra les observations du public à la mairie de Theil-de-Bretagne, les :

jeudi 7 décembre 2023 de 9h à 11h ;

mercredi 13 décembre 2023 de 10h à 12h ;

vendredi 22 décembre 2023 de 10h à 12h.

Des observations sur l'utilité publique de l'opération peuvent être formulées pendant la durée de l'enquête :

- au siège de l'enquête, à la mairie de Theil-de-Bretagne, sur le registre d'enquête ouvert à cet effet, coté et paraphé par le commissaire-enquêteur ;

- par courrier à l'attention du commissaire-enquêteur, adressé à la mairie de Theil-de-Bretagne ;

- par courriel, à l'adresse suivante : pref-enquetes-publiques@ille-et-vilaine.gouv.fr

Dans le délai d'un mois à l'issue de l'enquête, une copie du rapport dans lequel le commissaire-enquêteur énonce ses conclusions motivées sera déposée à la mairie de Theil-de-Bretagne, ainsi que dans toutes les communes sur le territoire desquelles l'opération doit avoir lieu, et à la préfecture d'Ille-et-Vilaine, où toute personne pourra en demander communication.

Pour le préfet, et par délégation
Le secrétaire général
Pierre LARREY

L237J12184

CONSTITUTIONS

Société constituée SSP le 4 Décembre 2023 à SAINT GREGOIRE (Ille et Vilaine) - Dénomination : Cocktail Et Vilaine) - Forme : SARL - Siège : RETIERS (35240), 10 place Saint Pierre - Capital : 1500 euros. Objet : Animations mixologiques, activités événementielles, animations diverses ; location de salles, location de matériels ; achat vente de matériel de bar, de spiritueux ; La création, l'acquisition, la location, la prise à bail, l'installation, l'exploitation de tous établissements, fonds de commerce, se rapportant à l'une ou l'autre des activités spécifiées ; La prise, l'acquisition, l'exploitation ou la cession de tous procédés et brevets concernant ces activités ; La participation directe ou indirecte de la Société dans toutes les opérations ou entreprises commerciales ou industrielles pouvant se rattacher à l'objet social ; Toutes les opérations quelconques contribuant à la réalisation de cet objet - Durée : 99 années - Gérant : Monsieur Guillaume DELAUNAY demeurant à RETIERS (35240) 10 place Saint Pierre - Immatriculation: Greffe du Tribunal de Commerce de Rennes

L237J12819

annoncel legale@7jours.fr